



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 103548

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'enseignement agricole dans notre pays. Il désire connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de mieux valoriser cet enseignement.

Texte de la réponse

Le pacte renouvelé pour l'enseignement agricole, issu des assises de l'enseignement agricole comporte des mesures visant à lui donner une nouvelle image. Afin de tenir compte de l'émergence de nouveaux enjeux et de répondre aux défis de demain portés par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire dans les domaines qui sont les siens, l'enseignement agricole a engagé depuis deux ans la rénovation de son offre de formation, inscrite dans les réformes en cours du système éducatif. Pour mieux identifier la diversité du champ couvert par ses formations et refléter plus fidèlement le champ très large des métiers auxquels préparent l'enseignement agricole, la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche a changé sa dénomination en « enseignement et formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires ». Pour illustrer cette nouvelle dénomination, mieux faire connaître les formations qui s'y rapportent, et améliorer la visibilité de ce système d'enseignement, un effort conséquent de communication a été réalisé depuis la rentrée scolaire 2010 : publication d'une brochure « paroles de jeunes », regroupant des témoignages de jeunes en formation dans l'ensemble des secteurs couverts, renouvellement d'une convention avec l'ONISEP, organisation dans le cadre du salon de l'éducation d'un colloque : « l'enseignement agricole : des formations et des métiers 100 % nature », destiné aux personnels d'orientation de l'éducation nationale, création du logo 100 % nature, débats organisés au salon international de l'agriculture avec interviews de jeunes. Il est également prévu de renforcer les actions de promotion des métiers du secteur agroalimentaire et des formations initiales qui y sont liées, notamment avec les professionnels dans le cadre de conventions de coopération. Par ailleurs, il a été expérimenté avec les professionnels en région un « salon de l'agriculture près de chez vous », déclinaison locale du salon de l'agriculture qui se tient à Paris. Enfin, un concours artistique pour que les jeunes des établissements parlent eux mêmes de l'enseignement agricole : « L'enseignement agricole, tu connais ? » est organisé pour faire parler les jeunes de l'enseignement agricole. Ces éléments permettent de renforcer l'information sur l'évolution des diplômes et leur dénomination, évolution toujours nécessaire pour adapter les contenus aux évolutions des métiers, avec des dénominations reflétant au mieux les finalités du diplôme, facilitant leur reconnaissance par les futurs employeurs, et le souci qu'elles soient vecteurs d'attractivité pour les jeunes. Ces dénominations sont discutées et font l'objet d'un avis des instances de concertation, et en particulier de la commission professionnelle consultative, qui regroupe les acteurs et les partenaires professionnels de l'enseignement agricole.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103548

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 29 mars 2011, page 2972

Réponse publiée le : 3 mai 2011, page 4464